

Dossier suivi par Clarisse AZZI
Clarisse.azzi@ddec85.org

1^{er} septembre 2023

Aux Chefs d'établissement 1^{er} degré

Evaluation de suppléance

Nous vous rappelons que les fiches d'évaluation que vous établissez à cette occasion fournissent des indications indispensables dans l'étude des demandes du PAC et de l'AC (Préaccord et Accord Collégial) ainsi que dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des personnes.

Merci de prendre le temps de renseigner les documents correspondants en associant les enseignants suppléants, puis de les faire suivre sans tarder à clarisse.azzi@ddec85.org

RAPPEL :

- Document simple pour une évaluation courte ou sans difficulté repérée :[ICI](#)
- Document plus élaboré pour les autres situations :[ICI](#)

NB : nous attirons votre attention sur la nécessité des 2 signatures (chef d'établissement et suppléant). En effet, des fiches d'évaluation parviennent au service sans la signature de l'enseignant suppléant. Ce dernier n'a donc aucun retour sur sa suppléance.

Ceci pose problème, notamment lorsque l'avis du chef d'établissement est défavorable ou réservé, et encore plus quand le chef d'établissement demande que l'enseignant suppléant ne soit plus jamais nommé dans son école.

Pour éviter cette situation, nous vous informons que **désormais une fiche d'évaluation aura pleine valeur uniquement si elle comporte les deux signatures** (chef d'établissement et enseignant suppléant).

Franck GRAVELEAU
Adjoint au Directeur diocésain,
délégué au 1^{er} degré,
Réfèrent du Pôle administratif